

L'ENSEIGNEMENT DANS LA BASTIDE ET LE **« COLLEGE » DE MONSIEUR CHAUMES**

LES INSTITUTEURS

Quelques mois après la promulgation de la constitution de l'AN III les actes publiés de la mairie de MIRAMONT enregistrent, à la date de février 1796, la délibération suivante : *« vu l'arrêté de l'Administration du district de Lauzun, séance du 29 nivôse dernier, relatif aux écoles primaires, portant, article 3, que les municipalités demeurent tenues de faire connaître à l'administration dans le délai de cinq jours les instituteurs et les institutrices qu'elles désireraient placer ou conserver dans les écoles qui sont établies dans leur commune,*

Le conseil, délibérant au nombre de douze membres arrêté que le citoyen Grégoire, instituteur actuel de cette commune sera présenté pour être constitué provisoirement jusqu'à ce que la municipalité pourra s'en procurer un plus instruit ; arrête qu'il présente la citoyenne Claire Amouroux, épouse du citoyen Léonard Guilhot, marchand, pour être instituteur ».

Grégoire ne resta pas longtemps en poste car une délibération en date du 22 messidor an IV (juillet 1796) le remplace par un nouvel instituteur, Charrier, plus communément appelé Proust Charrier. Il fut logé dans *« une maison avec grange et jardin provenant du ci-devant presbytère »* (la poste actuelle).

Mention est faite que le citoyen Proust Charrier a été examiné par le jury d'instruction de Tonneins qui, à cette époque, était le chef lieu d'arrondissement.

Peu après la citoyenne Claire Amouroux fut installée comme institutrice.

D'après maints témoignages dans les archives communales on retrouvent les noms de ces deux enseignants lors des fêtes civiques organisées par la convention en remplacement des fêtes religieuses.

Les fêtes se déroulaient tantôt dans l'église, convertie en salle des clubs, tantôt sur le foirail, baptisé *« champs de Mars »*. Le Maire

et le commissaire du gouvernement prononçaient des harangues en l'honneur des morts glorieux ou pour rappeler des batailles célèbres. L'instituteur lui, était chargé d'un cours public d'instruction civique.

Un document en date du 3 fructidor, AN IV (10 avril 1796) relate le déroulement d'une de ces cérémonies à laquelle participe le maître et ses élèves.

A la date du 1^{er} Prairial AN IV une autre école, privée celle-ci, fut ouverte par le citoyen André Duffeaud, demeurant à Beffery qui déclara « désirer se conformer aux lois et arrêtés relatifs à l'instruction publique, enseigner à lire, à écrire, à calculer, ne recevoir dans son école que ...des élèves munis d'un exemplaire de l'acte constitutionnel de l'AN III .

Des inspections sont organisées. Pierre Chaumès, agent municipal visite les écoles pour les inspecter.

Le 1^{er} messidor de l'AN VI, il visite la classe de Claire Amoureux. Il note la présence de 25 élèves, garçons et filles, tous en bas ages, 20 ne savent qu'épeler, 5 commencent à lire couramment.

Le 3 messidor de l'AN VI, Jean Moularde, agent municipal inspecte l'école du citoyen Duffeaud à Beffery au lieu-dit Murat. Il constate la présence de 10 élèves.

Le 27 messidor de la même année, retournant à Beffery il constate l'absence totale des élèves. Le maître lui déclare « *ils font la moisson* ».

MARTIAL CHAUMES : NOUVEL INSTITUTEUR

A peine un mois après cette dernière inspection, l'instituteur Proust Charrier cessa ses fonctions sans que les causes en soient connues.

Martial Chaumès présente sa candidature.

Le Conseil municipal considérant « *qu'il n'y a dans ce canton aucun instituteur primaire, qu'il n'y a seulement un instituteur particulier qui demeure sur la commune de Beffery...considérant que le citoyen Chaumès réunissait le civisme et la probité aux talents nécessaires* » est admis. « *à condition de se présenter incessamment au jury d'instruction publique de l'arrondissement de Tonneins pour y subir l'examen prescrit par la loi* ».

Martial Chaumès avait alors...16 ans.

La famille Chaumès n'était pas inconnue à MIRAMONT. Dans les actes conservés à la mairie, en l'année 1666, un Jean Chaumès est muté en qualité de jurat de la localité. En 1669, il deviendra premier consul.

On note aussi dans les archives municipales un autre Chaumès meunier ou métayer, un autre est notaire, sa naissance le 24 novembre 1782 est noté dans les registres paroissiaux.

Le choix de Martial Chaumès, malgré son jeune âge, est sans doute dû à son intelligence reconnue et au fait qu'il n'y avait pas d'autres candidats.

L'état de l'instruction publique, à MIRAMONT, était en effet très mauvais.

L'instituteur Proust Charrier ayant cessé ses fonctions, la citoyenne Claire Amouroux avait recueilli dans son école quelques très jeunes garçons.

Malgré cela, le 26 messidor AN VI, le délégué municipal faisant fonction d'inspecteur ne trouve que deux garçons et sept fillettes dans l'école de la citoyenne Amouroux. Celle-ci explique les absences de la façon suivante : « *Les autres ne sont pas revenus, leur père et mère ne voulant pas leur acheter l'acte constitutionnel, je les ai congédiés* »...

Un conflit entre la municipalité et l'institutrice amène la fermeture de l'école des filles. L'institutrice, en effet, est-il noté le 10 fructidor AN VI, n'avait pas assisté à la fête civique du 10 avril et ne s'était pas excusée. L'instituteur de Beffery qui avait aussi brillé aussi par son absence fit état, lui, de raisons de santé...

L'engagement de Martial Chaumès était donc, indispensable. Le choix fait, était heureux. Ce jeune homme de seize ans devait se révéler comme un maître d'école hors ligne et fournir, dans l'enseignement, une longue et belle carrière.

Il subit rapidement, et brillamment, l'examen d'aptitude à Tonneins et, deux mois après, prit ses fonctions. De nombreuses inspections en font la qualité de son enseignement. Le 20 nivôse AN VII (janvier 1799) le rapport d'inspection rapporte : « *après avoir resté, l'espace d'une heure, nous nous sommes convaincus que les principes qu'il emploie pour l'enseignement ne sauraient être meilleurs. La constitution républicaine est familière à leurs bouches. Plusieurs d'entre eux font*

des progrès rapides. Il faut espérer que bientôt notre jeunesse connaîtra parfaitement ses droits et ses devoirs ».

Les inspections, fréquentes dans la période révolutionnaire la plus dure, s'espacèrent et disparurent, de même que les fêtes républicaines qui eurent, à MIRAMONT, de moins en moins de succès.

La dernière visite se fait le 28 germinal AN VII (avril 1799).

Il semble qu'à partir de ce jour la municipalité ait laissé, sans contrôle, le jeune instituteur s'occuper de ses élèves.

A MIRAMONT l'instituteur était logé dans le presbytère où se trouvait aussi les locaux scolaires mais M.Chaumès qui possédait une maison à MIRAMONT exerçait ses fonctions à son domicile et louait le presbytère, sa grange et le jardin, pour la somme de 180 livres. Il faut noter que ce vaste ensemble s'étendait du presbytère (la poste actuelle) jusqu'au foirail (l'actuelle place Martignac).

L'instituteur exerçant ses fonctions dans un local qui leur appartenait le Préfet demanda à la commune de lui payer une indemnité de logement de 150 livres.

Il y eut évidemment un conflit entre la commune et le Préfet, la commune ne voulant pas payer. Le nombre d'élèves de M.Chaumès augmenta rapidement.

Après la signature du Concordat le presbytère fut restitué au prêtre et M.Chaumès exerça totalement ses fonctions à son domicile. Cette maison existe encore, c'est celle qui est occupée à l'angle de la rue Martignac et de la ruelle Kroumir, par la partie sud du magasin de tissus C.Espert.

La maison de M.Chaumès transformée en maison école avait l'avantage d'être située très près de la place centrale publique. A cette date la partie centrale était occupée par un abri formé d'un toit assez élevé supporté par des poteaux en bois. Ce bâtiment servait de préau aux élèves.

A partir de cette date plus aucune mention n'est faite dans les registres communaux sur son école et son maître. L'école était en effet devenue une école privée dont la municipalité n'avait pas à s'occuper.

Monsieur Chaumès avait alors vingt ans et alliait à, une belle intelligence le fait instinctif et raffiné des choses de l'art . Autodidacte il se perfectionna en littérature, philosophie, peinture, sculpture et même...mécanique.

Pendant des années, adoptant des rouages à d'autres rouages, se perfectionnant avec un stage en horlogerie effectué en Suisse il crut ou fit semblant de le croire, avoir trouver... « *le mouvement perpétuel* ». Le 6 janvier 1806, à 24 ans il épousa Mademoiselle Jeanne Paulette Lucas âgée de 21 ans. De ce mariage naquirent trois fils et trois filles : Jean, d'abord élève de son père, termina ses études à Paris où il fut le condisciple des princes d'Orléans. Il fut ensuite le collaborateur de son père et plus tard, professeur à Toulouse.

Jules mourut jeune.

Léopold fut successivement professeur militaire puis missionnaire aux Indes française et enfin curé à Lamothe d'Ales.

Delphine épousa M. de Bourillon et habitèrent la maison de leur père.

LE COLLEGE

A l'époque de son mariage M. Chaumès créa une école supérieure qui fut appelée « *le collège* ». Parce que M. Chaumès s'était acquit une excellente réputation à MIRAMONT et parce qu'aucun établissement de ce type n'existait dans la Bastide, rapidement le collège eut beaucoup de succès.

MIRAMONT était alors, dans le prolongement de la rue de Martignac relié à Marmande par un chemin de petite communication, à peine praticable. M. Chaumès installa son collège, en pleins champs, sur la droite (après la place Martignac actuelle). Les achats des terrains s'étalèrent de 1820 à 1837 . M. Chaumès fit d'abord construire le corps principal des bâtiments projetés : maison carrée à deux étages d'aspect à la fois solide et dégagées, à l'allure de confortable maison bourgeoise. Pour loger sa famille il fit un peu plus loin construire une autre maison d'aspect fort coquet, où ses filles habitèrent longtemps. Le nombre d'élèves croissant M. Chaumès fit construire, du côté nord, au rez de chaussée, des salles de classe et une vaste salle d'étude. Le tout fut plus tard surmonté d'un étage.

Une longue liste d'élèves que nous possédons montrent que ceux-ci résidaient dans un rayon de 75 Km autour de MIRAMONT, les plus éloignés étant pensionnaires. Les années suivantes les constructions se multiplièrent : réfectoire, cuisine, grand dortoir, infirmerie... La noblesse, la bourgeoisie, les paysans aisés tinrent à scolariser leurs fils dans ce collège.

A plusieurs reprises le collège de Marmande eut à souffrir de cette rude concurrence et Marmande essaya d'en obtenir la fermeture mais, entre temps, Monsieur de Martignac, devenu député et grand ami de M.Chaumès, fit échouer cette tentative.

Monsieur de Martignac ne se contentait pas de cet appui au collège, il venait régulièrement le visiter faisant subir aux élèves de vrais examens, président la distribution des prix, prononçant le discours d'usage. C'était pour la ville et toute la région, une grande fête et un concours d'éloquence.

Madame Chaumès et ses filles s'employaient à seconder le directeur, dirigeant divers services : cuisine, lingerie, infirmerie...

De nombreux professeurs, plusieurs ayant appartenus à l'université, le secondaient. Des 1820, chaque fin d'année était signalée par plusieurs diplômes de bacheliers.

Le nombre d'élèves dépassa la centaine dont 60 internes.

En hiver des cours du soir étaient organisés pour les élèves de la ville qui avaient quitté son école et M.Chaumès s'efforçait de leur remettre en mémoire l'enseignement reçu. Parfois il invitait des ouvriers de différents corps de métiers pour les faire bénéficier de ses connaissances variées en sculpture, peinture, gravure, mécanique, dessin, arpentage et agriculture.

Sa réputation était telle, qu'il fut appelé, durant trente années, à siéger au Conseil municipal. Le Recteur de l'Académie de Cahors, dont dépendait le Lot et Garonne, chargea M.Chaumès d'inspecter les écoles primaires de la région.

Il le fit avec un grand esprit d'impartialité et avec grande compétence. Cela lui valut le titre d'Officier d'Académie alors réservée aux professeurs de l'université.

GRANDEURS ET DECADENCE

Hélas si M.Chaumès était un excellent enseignant, un homme de grande envergure et de grand cœur, il n'était pas, semble-t-il un financier.

Un grand emprunt avait été contracté pour toutes les constructions. Les remboursements étaient difficiles.

M.Chaumès était très lié au Maire de MIRAMONT le docteur Pierre BECHADE. Pour essayer de résoudre les problèmes financiers

vers 1835, un vote du Conseil municipal décida de transformer le collège privé de M.Chaumès en collège municipal mais le vote ne fut pas suivi d'effet. Entre temps M.de Martignac, qui avait toujours soutenu M.Chaumès était mort en 1833...

M.Chaumès, bien qu'âgé seulement de 53 ans et qui avait perdu son épouse, se sentait déjà bien vieilli, démoralisé, abattu par ses difficultés financières.

Le 5 août 1836 on relève le vote suivant du Conseil municipal de MIRAMONT : *« Monsieur le Maire (Pierre Bechade) expose que depuis 38 ans, Monsieur Léonard Martial Chaumès s'est instamment livré à l'instruction publique, dans la commune de MIRAMONT, avec une telle abnégation de ses propres intérêts, qui arrive au terme de sa carrière publique, il se trouve sans fortune et presque hors d'état de pouvoir aux nombreux besoins que l'âge et une vie laborieuse commencent à lui faire éprouver ; qu' un grand nombre de jeunes gens, privés de fortune, ont reçu, gratuitement dans sa pension, soit comme externes, soit souvent comme pensionnaires, une instruction solide et variée qui leur a permis de se livrer, plus tard, eux-mêmes, à l'instruction publique, d'embrasser l'état ecclésiastique ou toutes autres professions honorables, qu'il a contribué, par tous les moyens possibles, à propager dans la contrée qui nous entoure, l'instruction, la science et le goût des arts qu'il cultive lui-même avec tant de succès ; que la conduite qu'il a constamment tenue doit lui attirer la bienveillance d'un gouvernement qui, comme celui sans lequel nous vivons, ne laisse jamais sans récompense le mérite et les actions nobles et généreuses et doit assurer à sa vieillesse une existence aussi paisible que sa vie a été active ».*

« Monsieur le Maire expose encore que M.Chaumès n'ayant dirigé que son propre établissement n'a droit à aucune retraite mais qu'il espère que le Ministre de l'Instruction publique aura les moyens de récompenser tant de si grands services rendus à la société ».

A plusieurs reprises pendant 2 ou 3 ans des délibérations dans le même esprit furent prises, une tentative fut faite pour transformer le collège en école de plein exercice.

Toutes ces activités furent, hélas, sans effet malgré l'appui du Préfet.

Monsieur Chaumès lutta encore de très longues années. En 1841, il dut se résoudre à mettre en vente son collège.

Il se retira, plein de désespoir et d'amertume, avec ses deux filles, dans la maison qu'il avait construite à côté du collège.

La vente du collège lui permit une très modeste aisance.

Il mourut le 16 avril 1847 .

La municipalité décida après sa mort d'accorder une subvention de 500 francs jointes à une souscription qui avait été organisée pour construire un monument et le mémoire de M.Chaumès. Elle accorda la gratuité pour la concession du terrain nécessaire à ce monument.